



Autorité  
luxembourgeoise  
indépendante de  
l'audiovisuel

**AVIS N° 19/2022  
du 24 octobre 2022**

**du Conseil d'administration  
de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel  
relatif au renouvellement de la concession pour le service luxembourgeois  
par satellite « Euro D » de la s.a. Osmose Media**

Par courriel du 5 octobre 2022, le Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique a demandé l'avis de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel concernant le renouvellement de la concession pour le service luxembourgeois par satellite « Euro D » délivrée à la s.a. Osmose Media venant à expiration au 31 décembre 2022.

Pour le service sous analyse, l'Autorité relève sa décision ayant trait à une sanction en relation avec le non-respect des dispositions légales, réglementaires ou ressortissant du cahier des charges par le fournisseur de service :

- D007/2020-P003/2018 du 4 mai 2020 : violation des règles sur les communications commerciales.

Les problèmes rencontrés ne justifient pas aux yeux de l'Autorité un refus de renouvellement. L'Autorité n'a pas non plus relevé d'autres obstacles qui seraient de nature à s'opposer au renouvellement de la concession.

Ainsi fait et délibéré lors de la réunion de l'Autorité du 24 octobre 2022 par :

Thierry Hoscheit, président  
Valérie Dupong, membre  
Marc Glesener, membre  
Claude Wolf, membre  
Luc Weitzel, membre

Pour expédition conforme.

Thierry Hoscheit  
Président